Image not found or type unknown

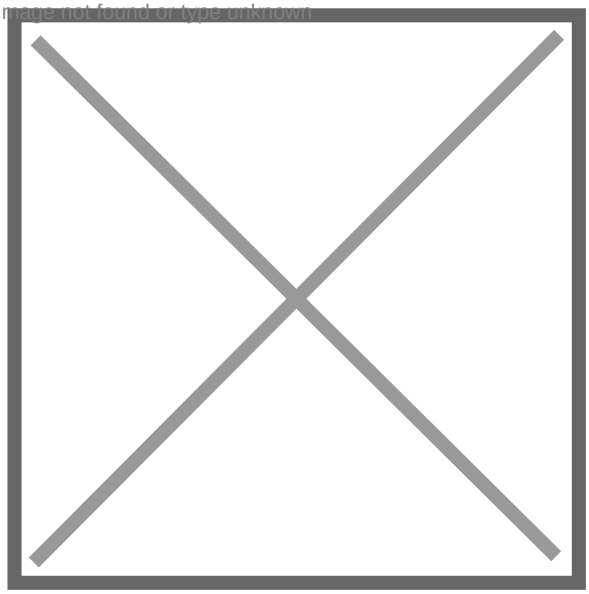

Trimestres, allocation chômage, rachat points

Par **Rodica**, le **02/09/2009** à **17:13**

Bonjour,
La boîte où je travaille depuis bientôt 19 ans, licencie. J'ai 58 ans.
Réfugiée politique depuis 1988, j'ai travaillé 13 ans dans mon pays d'origine et au total 20 ans en France. J'aurais le droit à des allocations de chômage jusqu'à mes 65 ans ? Etant donné que je n'ai pas les 100 trimestres requis pour un prolongement des 36 mois de chômage jusqu'à mes 65 ans, est-ce que les trimestres travaillés dans un régime étranger peuvent être validés ? Sinon, pourrais-je racheter les trimestres qui me manquent ?
Merci infiniment pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés